

Brevet de Bon Conducteur d'Auto

Agréé par la Fédération Nationale des Auto-Ecoles de Belgique
délivré par

L'AUTO-ÉCOLE TALMASSE & Cie, LIÈGE

Directeur A. TALMASSE, diplômé en 1931 de l'Institut Technique d'Autos de Paris et de la C. S. A. Française
Diplômé en 1958 du Cours Supérieur de Moniteurs d'Autos - Ecole de Monlhéry, France
Membre actif de la Prévention Routière Française

N° 550



Délivré à Mademoiselle
Marie Françoise de Troz
née à Liège le 21.2.1947

Le soussigné (e) a fait preuve d'une bonne connaissance des règles du code de la route et d'aptitude à la conduite pratique d'un véhicule automobile dans les rues de la ville de

Liège

Liège, le 8.5.1965

Le possesseur de ce Brevet doit être un exemple pour les autres usagers de la route.

Lu et approuvé

Membre de la Fédération

Signature du Titulaire,

des Auto-Ecoles de Belgique,

Le Directeur de l'École,

M. F. de Troz

Talmasse

A. Talmasse

AUTO-ÉCOLE TALMASSE

DU TYPE A

agrée par le Ministère des Communications

N° Matricule 2.017

Rue St-Léonard, 416 — LIÈGE

Sceau de l'École

AUTO-ÉCOLE TALMASSE et Cie

Agréée par le Ministère des Communications

N° de Matricule 2.017

416, rue St Léonard

LIÈGE - Tél. 27.07.34

CERTIFICAT DE BON CONDUCTEUR

de véhicule automobile

de la Catégorie B

N° 99.

décerné à Mademoiselle

DETROZ, Marie Françoise

née à LIÈGE,

le 21-2-47.

qui a suivi avec succès les Cours Théoriques et Pratiques.

Ayant réussi ses examens, le présent certificat lui est délivré.

Liège, le 3 MARS 1967.

Le Directeur de l'École,

A. Talmasse